

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARCEL-DE-RICHELIEU

Séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Marcel-de-Richelieu tenue à la sacristie de l'église, le lundi 6 juin deux mille seize à dix-neuf heures trente.

Sont présents : M. Réjean Bernier, maire
Mme Marguerite Desrosiers, conseillère no 1
Mme Rachel Barratt, conseillère no 2
M. Robert Beauchamp, conseiller no 3
Mme Karyne Messier Lambert, conseillère no 4
M. Mathieu Chicoine, conseiller no 5
M. Roger Couture, conseiller no 6

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Réjean Bernier.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19H40 par M. Réjean Bernier, maire, de Saint-Marcel-de-Richelieu, Julie Hébert, faisant fonction de secrétaire.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

16-06-127

Il est proposé par madame Marguerite Desrosiers, appuyé par madame Rachel Barratt et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté en ajoutant les sujets suivants :

- 4.11 *Lettre destinée au groupe de travail de l'Examen de Poste Canada*
- 4.12 *Pancartes Bienvenue à St-Marcel*
- 6.4 *Herbicide pour les terrains municipaux*
- 10.15 *Résolution #17/06/2016 Journée mondiale de lutte contre la maltraitance des personnes âgées. (Ville de Saint-Pie)*

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

16-06-128

Considérant que chacun des membres du conseil a pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mai 2016, il est proposé par madame Marguerite Desrosiers, appuyé par monsieur Roger Couture et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents, qu'il soit approuvé et qu'il soit signé.

4. ADMINISTRATION ET FINANCES :

4.1 RAPPORT DE LA DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose le rapport mensuel se rapportant à la délégation de compétence.

- Les salaires payés pour le mois de mai 2016 se chiffrent à 6 739,25\$
- Les factures payées durant le mois de mai 2016 se chiffrent à 6 418,56\$

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

4.2 PRÉSENTATION DES COMPTES À PAYER

16-06-129

Considérant que la directrice générale et secrétaire-trésorière dépose la liste des comptes à payer en date du 31 mai 2016 au montant de 146 145,73\$.

Il est proposé par monsieur Robert Beauchamp, appuyé par monsieur Mathieu Chicoine et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la directrice générale d'en effectuer le paiement.

Je, soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu, certifie qu'il y a des fonds disponibles pour les dépenses inscrites sur la liste des comptes.

Julie Hébert

4.3 ADOPTION DU RAPPORT FINANCIER 2015 AINSI QUE LE DÉPÔT DU RAPPORT DES AUDITEURS

16-06-130

Considérant que la firme Raymond Chabot Grant Thornton a déposé le rapport financier consolidé pour l'exercice terminé le 31 décembre 2015 ainsi que le rapport du vérificateur;

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance des dits rapports;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Robert Beauchamp, appuyé par madame Rachel Barratt et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter le rapport financier pour l'exercice 2015 tel que présenté ainsi que le rapport du vérificateur.

4.4 ÉLARGISSEMENT ACCÈS AU COMPTE FACEBOOK DE LA MUNICIPALITÉ

16-06-131

Considérant que Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu a créé un compte facebook en octobre 2015;

Considérant qu'il y aurait lieu de faire quelques modifications au compte afin d'optimiser l'utilisation de celui-ci;

Il est proposé par madame Karyne Messier Lambert, appuyé par monsieur Roger Couture et il est résolu à l'unanimité des conseillers présent d'autoriser la directrice générale à modifier le compte facebook de la municipalité, et ce, avec l'aide de la conseillère madame Karyne Messier-Lambert.

4.5 PROGRAMME EN EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE D'HYDRO-QUÉBEC

Les membre du conseil ne montrent pas d'intérêt envers le programme en efficacité énergétique d'Hydro-Québec.

4.6 CAMPAGNE PANCANADIENNE EN FAVEUR DE L'EMBALLAGE NEUTRE ET STANDARDISÉ DES PRODUITS DU TABAC

Les membres du conseil ne montrent pas d'intérêt envers la campagne pancanadienne en faveur de l'emballage neutre et standardisé des produits du tabac.

4.7 CONGRÈS FQM

16-06-132

Il est proposé par madame Karyne Messier Lambert, appuyé par madame Marguerite Desrosiers et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la dépense pour la participation des membres du conseil au congrès de la FQM qui se tiendra du 29 septembre au 1er octobre 2016.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

Les frais de déplacements seront remboursés conformément au règlement sur présentation de factures.

4.8 REMPLACEMENT VACANCES INSPECTEUR MUNICIPAL

16-06-133

Considérant que l'inspecteur municipal doit prendre ses vacances à l'été 2016, et ce, pour une période prolongée;

Considérant que les travaux à exécuter sont de tondre la pelouse, faire le coupe-bordures, faire le désherbage et exploiter l'usine d'épuration;

Considérant la réception de trois mises en candidatures pour le remplacement;

Il est proposé par monsieur Roger Couture, appuyé par monsieur Mathieu Chicoine et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'engager monsieur Alain Reid comme remplaçant à monsieur Luc Chamberland puisqu'il a l'expérience des travaux à effectuer et qu'il est un fiable employé de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu depuis plusieurs années.

4.9 JOURNÉE MONDIALE DE LUTTE CONTRE LA MALTRAITANCE DES PERSONNES ÂGÉES-15 JUIN 2016-PROCLAMATION

16-06-134

CONSIDÉRANT que la *Journée mondiale de lutte contre la maltraitance des personnes âgées* a pour but de sensibiliser l'opinion publique sur un phénomène inacceptable et tabou dans notre société, soit la maltraitance des personnes âgées;

CONSIDÉRANT que les victimes aînées, en majorité des femmes sont plus vulnérables et incapables de se défendre ou de réagir;

CONSIDÉRANT l'action 4,2 du Plan d'action de la Politique régionale MADA de la MRC des Maskoutains à l'orientation Sécurité qui traite des différentes formes de maltraitance faites envers les personnes aînées;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de sensibiliser la population maskoutaine à cette réalité;

CONSIDÉRANT le rapport administratif de la chargée de projet à la famille daté du 3 mai 2016;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de madame Marguerite Desrosiers

Appuyé par madame Karyne Messier Lambert

IL EST RÉSOLU

DE PROCLAMER la journée du 15 juin 2016 comme étant la Journée mondiale de lutte contre la maltraitance des personnes âgées afin de sensibiliser la population de la MRC des Maskoutains.

4.10 APPUI POUR LE PROJET TRAIN OCEAN 150

Les membres du conseil ne montrent pas d'intérêt envers la demande d'appui pour le *Projet Train OCEAN 150*.

4.11 LETTRE DESTINÉE AU GROUPE DE TRAVAIL DE L'EXAMEN DE POSTE CANADA

16-06-135

Il est proposé par monsieur Robert Beauchamp, appuyé par monsieur Mathieu Chicoine et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la directrice générale à écrire une lettre destinée au groupe de travail de l'Examen de Postes Canada. Les enjeux de tailles et améliorations qui sensibilisent la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu sont: 1) Recevoir de nouveau votre courrier à domicile; 2) Maintenir la livraison quotidienne du courrier; 3) Maintenir ouvert votre bureau de poste; 4) Ajouter des services destinés aux personnes âgées et aux personnes à mobilité réduite.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

4.12 PANCARTES BIENVENUE À ST-MARCEL

16-06-136

Il est proposé par madame Rachel Barratt, appuyé par monsieur Mathieu Chicoine et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'inspecteur municipal à enlever la pancarte bienvenue Saint-Marcel-de-Richelieu pour des raisons de sécurité. Une réunion de travail sera organisée à la fin du mois pour discuter du remplacement des pancartes.

5. SÉCURITÉ PUBLIQUE :

5.1 INTENTION D'ADHÉRER À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE LOUIS-AIMÉ-MASSUE

16-06-137

Considérant la réception de la résolution numéro 84-05-16 le 3 mai 2016 de la Municipalité de Saint-Aimé citant les informations suivantes;

Considérant que monsieur le maire Réjean Bernier et monsieur le conseiller Robert Beauchamp ont rencontré le conseil d'administration de la Régie incendie Louis-Aimé Massue pour discuter de la possibilité pour la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu d'adhérer à la régie;

Considérant que selon l'article 9.1 de l'entente signée, le 5 septembre 1989, relative à la création de la Régie intermunicipale de Protection Incendie Louis-Aimé-Massue, la municipalité désirant y adhérer adopte une résolution à cet effet et elle conclue, avec la Régie une entente devant comprendre des conditions non prévues à la présente entente; cette entente est autorisée par résolution de la Régie et de la Corporation municipale;

Considérant que l'entente prévue au paragraphe 9.1 soit approuvée par résolution du Conseil municipal de chacune des corporations parties à la présente entente avant d'être transmise au Ministère des affaires municipales, lequel pourra délivrer un nouveau décret, le cas échéant;

Considérant la demande effectuée, la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu démontrera ses intentions d'adhésion à la Régie intermunicipale Louis-Aimé-Massue dans les points qui suivront;

Considérant la proximité des deux casernes;

Considérant le manque d'effectif au sein de l'équipe des pompiers de Saint-Marcel-de-Richelieu à elle seule;

Considérant la baisse constante de ressources humaines dans la Municipalité;

Considérant les exigences de plus en plus contraignantes à respecter dont le coût des formations et des équipements nécessaires au bon fonctionnement d'une caserne municipale;

Considérant la motivation d'unir les forces, ressources humaines et les actifs entre les deux casernes;

En conséquence,

Il est proposé par madame Karyne Messier Lambert, appuyé par monsieur Robert Beauchamp et résolu à l'unanimité des conseillers présents de faire parvenir la résolution des intentions d'adhésion à la Régie intermunicipale Louis-Aimé-Massue à chacune des municipalités membres de la Régie ainsi qu'au conseil d'administration de la Régie.

5.2 ENTENTE D'AIDE MUTUELLE ENTRE SAINT-HUGUES, SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT, SAINT-MARCEL-DE-RICHELIEU, SAINT-SIMON ET SAINT-BARNABÉ-SUD

16-06-138

Considérant que la municipalité de Saint-Barnabé-Sud a transmis une résolution, par courrier recommandé, le 7 mai 2015, aux municipalités faisant partie de l'entente, pour planifier une rencontre afin de procéder à des modifications à l'entente;

Considérant que la date du 17 mars 2016 à 14h avait été retenue pour ladite rencontre;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

Considérant que les municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot et de Saint-Simon sont en attente d'une étude des coûts rattachés à une délégation de compétence en matière de sécurité incendie avec la Ville de Saint-Hyacinthe;

Considérant le courriel reçu de la directrice générale de Sainte-Hélène-de-Bagot nous mentionnant ne pas vouloir assister à la rencontre et de mettre le projet de modification de l'entente sur la glace, le temps d'avoir une réponse de la Ville de Saint-Hyacinthe;

Considérant qu'advenant le cas où une ou deux municipalités seraient en délégation de compétence avec la Ville de Saint-Hyacinthe, ladite entente ne serait plus en vigueur;

Considérant que la Municipalité de Saint-Barnabé-Sud a annulé la rencontre du 17 mars 2016;

En conséquence, il est proposé par monsieur Robert Beauchamp, appuyé par madame Karyne Messier Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

D'appuyer la Municipalité de Saint-Barnabé-Sud DE NE PAS faire de demande pour modifier et signer une nouvelle entente jusqu'à temps d'avoir une réponse des deux municipalités en attente d'une étude des coûts rattachés à une délégation de compétence en matière de sécurité incendie avec la Ville de Saint-Hyacinthe;

De s'entendre, avec les parties à l'entente, à ce que les frais relatifs à un bris d'équipement, dû au type d'intervention sur le site de l'événement, soient payés par la Municipalité demanderesse;

Qu'advenant qu'une des municipalités ne soit pas en accord, nous utiliserons l'article 18 de l'entente et demanderons notre retrait.

Qu'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise par courrier recommandé aux municipalités concernées par l'entente.

5.3 PROTOCOLE D'ENTENTE INTERMUNICIPALE SERVICE DE PRÉVENTION INCENDIE POUR INSPECTION DES RISQUES ÉLEVÉS ET RÉDACTION DES PLANS D'INTERVENTION

16-06-139

Considérant la résolution numéro 16-01-13 adoptée à la séance du 12 janvier 2016 concernant l'offre de service de la Ville de Saint-Ours pour l'inspection des risques;

Considérant la remise du protocole d'entente à tous les membres du conseil;

En conséquence, il est proposé par madame Marguerite Desrosiers, appuyé par madame Karyne Messier Lambert et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter le protocole d'entente intermunicipale service de prévention incendie pour inspection des risques élevés et rédaction des plans d'intervention.

Il est également résolu d'autoriser le maire et la directrice générale à signer ledit protocole d'entente.

6. TRANSPORT ROUTIER :

6.1 DEMANDE DE SUBVENTION PROGRAMME DISCRÉTIONNAIRE DU DÉPUTÉ

16-06-140

Considérant que la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu effectuera des travaux de remplacement de l'égout pluvial restants à faire dans le rang de l'Église Nord pour un montant environ de 305 000\$;

En conséquence, il est proposé par monsieur Roger Couture, appuyé par monsieur Mathieu Chicoine et résolu à l'unanimité des conseillers présents de demander une subvention de 40 000\$ dans le cadre du programme discrétionnaire du député pour l'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM).

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

6.2 FAUCHAGE DES ACCOTEMENTS DE CHEMINS

- 16-06-141** Il est proposé par monsieur Mathieu Chicoine, appuyé par madame Marguerite Desrosiers et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de retenir les services des Entreprises Masyna (2858-7194 Québec Inc.) pour le fauchage des levées de chemin au montant de 65,00\$/l'heure plus taxes.

6.3 SOUMISSION-SERVICE D'INGÉRIERIE POUR LE RANG DE L'ÉGLISE NORD

- 16-06-142** Considérant que la municipalité doit effectuer des travaux de remplacement de la conduite pluviale;

Considérant que la MRC nous présente une offre de services professionnels d'ingénierie pour la réalisation des travaux de remplacement d'une conduite pluviale 1200mm située sur le rang de l'Église Nord;

Considérant que le mandat consiste à effectuer l'étude préliminaire, les plans et devis, l'appel d'offres, le suivi, la surveillance et la réception des travaux du projet;

En conséquence,

Il est proposé par madame Rachel Barratt, appuyé par monsieur Mathieu Chicoine et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de retenir les services du service d'ingénierie de la MRC des Maskoutains pour les travaux de remplacement de la conduite pluviale.

6.4 HERBICIDE POUR LES TERRAINS MUNICIPAUX

Après discussion, les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu ont demandé à la directrice générale de s'informer pour l'inscription de l'inspection municipale au cour sur les produits chimiques afin qu'il puisse obtenir la carte autorisant l'achat de ces produits en toute légalité.

7. HYGIÈNE DU MILIEU :

7.1 ENGAGEMENT FIRME D'INSPECTION POUR LES INSTALLATIONS SEPTIQUES

- 16-06-143** Considérant l'adoption du règlement numéro 16-415: Règlement relatif à la gestion des installations septiques;

Considérant la réception de deux offres de service de la firme Gestim relatif au programme d'inspection des installations septiques: la première concerne l'inspection totale des 154 résidences lors de l'été/automne, la deuxième concernant l'inspection de 77 résidences lors de l'été/automne 2016;

Considérant la demande d'une rencontre publique informative, un montant forfaitaire de 400\$ comprendra la rencontre, les déplacements, la préparation des documents pour la rencontre;

En conséquence, il est proposé par monsieur Roger Couture, appuyé par madame Rachel Barratt et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la première offre de Gestim, soit de faire la totalité des inspections à l'été/automne 2016 pour un montant de 150\$ par inspection, en tenant compte de la possibilité d'évitement du test en signant la déclaration de non-conformité pour les citoyens.

Il est également résolu d'accepter la tenue de la rencontre publique pour informer les citoyens du déroulement des procédures pour un montant de 400\$.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

7.2 RAPPORT D'INSPECTION SUITE À L'ENTRETIEN ANNUEL DU POSTE DE POMPAGE ET ÉTALONNAGE DU DÉBITMÈTRE

Dépôt du rapport d'inspection suite à l'entretien annuel du poste de pompage et étalonnage du débitmètre.

8. AMÉNAGEMENT ET URBANISME :

8.1 RAPPORT INSPECTEUR EN BÂTIMENT

Dépôt du rapport de l'inspecteur en bâtiment pour le mois de mai. Aucun constat d'infraction n'a été donné. Une plainte a été reçue concernant les nuisances et insalubrité.

Cinq (5) permis ont été émis. Deux permis de démolition, un permis de construction, un permis d'agrandissement et un permis de rénovation pour un montant total des travaux estimés à 38 200\$.

8.2 DEMANDE D'AUTORISATION CPTAQ-RICHARD BERNIER

16-06-144

Considérant que monsieur Richard Bernier est propriétaire des lots 3 218 571, 3 218 402, 3 218 932 et maintenant du lot 5 883 765;

Considérant que le lot 5 883 765 est une assiette d'un chemin désaffecté;

Considérant qu'une maison érigée avant 1978 est située sur le lot 3 218 932;

Considérant que cette maison va être démolie et qu'une nouvelle résidence sera érigée sur les lots 3 218 932 et 5 883 765;

Considérant que la construction de la nouvelle résidence demande une autorisation, car elle serait érigée sur une partie du lot 5 883 765;

Considérant que cette demande a pour but de régulariser une situation particulière induite de la vente d'une partie de cette route désaffectée;

Considérant que la nouvelle construction serait une maison unifamiliale isolée;

Considérant que le lot 5 883 765 a une superficie de 951,9 m²;

Considérant que le propriétaire détient un droit acquis de construction en zone verte;

Considérant que la route désaffectée sépare la propriété du propriétaire en deux et qu'il ne reste qu'un lot de 1 128 m² pour la construction de sa maison;

Considérant que la demande ne contrevient aucunement aux règlements d'urbanisme de la Municipalité;

En conséquence, il est proposé par madame Karyne Messier Lambert, appuyé par monsieur Mathieu Chicoine et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de recommander à la CPTAQ d'accorder l'autorisation demandée.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

9. LOISIRS ET CULTURE :

9.1 RAPPORT COMITÉ DES LOISIRS

Les inscriptions au camp de jour sont pratiquement terminées. Le projet du Pacte rural est en cour. Une lignée d'arbres a été plantée sur le terrain de soccer, ce qui embellit grandement le terrain.

9.2 DEMANDE COMITÉ DES LOISIRS

16-06-145

Considérant que le comité des Loisirs propose aux municipalités de contribuer à augmenter l'activité physique chez les aînés;

Considérant que le comité des Loisirs propose un projet à partir de la semaine du 22 mai jusqu'à la semaine du 10 juillet, de cours en plein air de gymnastique douce;

Considérant que la comité des Loisirs propose aux quatre municipalités de séparer la totalité des coûts liés au professeur de gymnastique douce;

Considérant que le montant total de la facture pour offrir les cours est de 600\$;

En conséquence,

Il est proposé par madame Karyne Messier Lambert
Appuyé par madame Rachel Barratt
Et résolu

Que la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu accepte de contribuer au paiement de la facture pour les cours de plein air de gymnastique douce.

POINT D'INFORMATION :

- 10.1 Informations au sujet des plaintes faites à la Sûreté du Québec.
- 10.2 Résolution numéro 84-05-16: Régie des incendies-Demande de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu. (Municipalité de Saint-Aimé)
- 10.3 Résolution numéro 16-05-99: Entente d'aide mutuelle entre Saint-Hugues, Sainte-Hélène-de-Bagot, Saint-Marcel-de-Richelieu, Saint-Simon et Saint-Barnabé-Sud. (Municipalité de Saint-Hugues)
- 10.4 Résolution numéro 88-05-16: Demande du comité des loisirs (Municipalité de Saint-Aimé)
- 10.5 Projet de recyclage agricole de matières résiduelles fertilisantes (MRF) dans notre municipalité (Viridis environnement ENVConsultants).
- 10.6 Dossier environnement: Formation pour les opérateurs de stations d'épuration
- 10.7 Résolution numéro 16-05-74: MRC des Maskoutains-Schéma d'aménagement révisé-Gestion des périmètres urbains dans le cadre de l'orientation gouvernementale numéro 10 (Municipalité de Saint-Louis)

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

- 10.8 Taux de location pour les locaux de l'école-Commission scolaire de Saint-Hyacinthe.
- 10.9 Résolution numéro BD 16-04-04` : Cours d'eau Champagne et du ruisseau des Chênes Branche 20, contrat 006/2015-Répartition des coûts-Ratification et suivi du dossier. (MRC des Maskoutains)
- 10.10 Résolution numéro 109-05-2016: Entente d'entraide intermunicipale (Municipalité de Saint-Simon)
- 10.11 Résolution numéro 16-05-136: Descente Jérôme-Bonin, embranchement du 3e rang (15/7566/287)-Contrat 006/2016-Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu-Préparation des plans et devis-Autorisation.
- 10.12 Abolition du Plan des mesures d'urgence nucléaire externes à la centrale nucléaire de Gentilly-2.
- 10.13 Résolution numéro 16-05-127: Ruisseau de la descente Jérôme-Bonin, Embranchement du 3e rang (15/7566/287)-Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu-Contrat 006-2016-Appel d'offres-Autorisation.
- 10.14 Pont en avant de Michael Nault.
- 10.15 Résolution numéro 17/06/2016: Journée mondiale de lutte contre la maltraitance des personnes âgées. (Ville de Saint-Pie)

11. SUJET DIVERS

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Réjean Bernier, maire, invite les personnes présentes qui le désirent à poser des questions aux membres du conseil.

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

16-06-146

Il est proposé par madame Marguerite Desrosiers, appuyée par monsieur Roger Couture et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée à 22h47.

Maire

Directrice générale